



Projet de territoire du TESCOU

Feuilles d'émergence en annexe 1.

Rappel : suite à l'ICC du 3 juillet 2019, il a été acté que les comptes rendus sont désormais du type « relevé de décisions ». Les remarques faites sont rapportées de manière synthétique à titre d'historique des échanges. Ce compte rendu a été soumis à validation des personnes présentes avant diffusion.

NB : Dans ce CR, deux couleurs rapportent les propos des participants. Ces couleurs aident simplement à lecture du compte rendu de manière à lire plus facilement les jeux de questions ou remarques / réponses entre les participants.

Introduction par la co-présidence de l'Instance de Responsabilité

Mme LHERM et M PEZOUS ouvrent la séance à 9h25, accompagnés de M HOULES, pour relancer le travail du projet de territoire suite à l'arrêt forcé lié à la crise sanitaire du covid19. Souhaits de bonne santé et respect de l'intérêt général ; évocation de la pénurie de produits locaux durant la crise sanitaire sont faits.

Rappel du contexte

- ⇒ Eté 2019 & ICC 7 septembre 2019 : Validation du schéma de principe de gestion de la ressource. Etude d'un panel de solutions en eau pour l'ensemble du bassin versant ; consensus trouvé autour d'un schéma de principe dans l'attente de la réalisation d'une étude des besoins agricoles pour déterminer le volume et la localisation de la/les solutions en eau pour la partie « Haut Tescou » (voir communiqué de l'ICC7)
- ⇒ Automne 2019 & ICC 8 de décembre 2019 : Réalisation de l'étude des besoins par la Plateforme d'agro écologie d'Auzeville, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La déclaration commune de l'ICC 8 se concluant sur « **Vers une nouvelle phase du projet de territoire :**
La méthode innovante de co-construction a pu se dérouler dans le cadre d'une volonté commune de convergence des analyses malgré les différends initiaux. **Les acteurs du projet de territoire reconnaissent qu'il est maintenant possible, en prenant pour base ces travaux, de finaliser la réflexion sur l'adéquation des solutions « eau » aux besoins.**

D'importants moyens ont été mobilisés en animation, en études, en temps de réflexion, en impliquant des acteurs. L'ensemble des financeurs qui rendent possible la mise en œuvre de ce projet sont remerciés.

Les acteurs du projet de territoire souhaitent prendre leur responsabilité et finaliser ces travaux, pour passer à une nouvelle phase du projet de territoire, qui permette la mise en œuvre concrète des actions et projets indispensables à l'avenir du territoire. Leur volonté est de voir l'étape qui s'achève aujourd'hui contribuer à l'émergence d'un projet social, économique et environnemental au bénéfice du territoire et de ses habitants. **La prochaine étape comprendra la territorialisation plus fine des besoins*, la poursuite de l'étude socio-économique programmée** et la réalisation d'une étude financière. ***** » (Extrait de la déclaration commune de l'ICC du 20 décembre 2019)

* : point 1 à l'ordre du jour

** : point 3 à l'ordre du jour

*** : dans le cadre du schéma de principe de gestion de la ressource en eau acté en ICC 7, 17 solutions en eau ont été étudiées et chiffrées (investissement et fonctionnement). Ce chiffrage reste à préciser d'après les volumes des besoins. Le choix de la/les solutions en eau pour le « Haut Tescou » reste à faire selon le volume des besoins, leur territorialisation et l'analyse multi-critères pour évaluer les enjeux non monétisables (travail amorcé en juillet 2019). Le

travail de récupération des coûts et d'évaluation des bénéfices restent à faire.

→ 26 décembre 2019 : courrier de retrait du consentement à la déclaration commune de l'ICC 8 du 20 décembre. (Retrait de consentement non envisagé dans le règlement intérieur.)

La commission gouvernance du 27 janvier 2020 permet restaurer un cadre serein grâce à l'amendement du règlement intérieur instaurant des délais de rédaction et de diffusion d'éléments soumis en ICC et la planification d'une réunion de présentation du guide IRSTEA en CT Eau.

→ CT Eau du 11 février 2020 – CT Eau de présentation de la méthodologie de l'étude socio-économique menée par CER France et présentation du guide IRSTEA par Stéphane ROBICHON.

- En préambule de la séance M Bourdoncle est intervenu au nom des 8 signataires du courrier du 26 décembre, estimant que suite aux décisions prises en commission Gouvernance, les différends sur l'estimation des besoins pourront être dépassés dans le cadre de l'étude économique et financière à venir et réaffirmant leur intention de poursuivre dans la démarche du projet de territoire.
- Présentation de la méthodologie de l'étude de CER France qui a permis l'expression de questions, remarques et compléments d'informations (voir CR du 11 février 2020).
- Stéphane ROBICHON, de l'AEAG a présenté le guide IRSTEA et notamment le contexte, les enjeux, les portées et les limites du guide. 3 dimensions du guide sont à retenir, selon M Robichon, pour aller plus loin vers les préconisations du guide : la comparaison des différents moyens/scénarii pour avoir plus d'eau sur le territoire (à affiner) // La récupération des coûts (à faire) // L'analyse coûts-bénéfices (travail à poursuivre) (voir CR). Le projet de territoire du Tescou a débuté avant la parution de ce guide, certaines étapes ne pourront donc pas être réalisées à posteriori.
- Est reconnue par tous, la nécessité de proportionner les études à la complexité et à la dimension du projet.

Dès la fin de séance, 2 dates avaient été annoncées prévoyant la restitution de l'étude socio-économique de CER France, la reprise du travail sur les coûts (étude financière), la restitution de l'étude de mobilisation des retenues collinaires pour irriguer les coteaux et la territorialisation plus fine des besoins agricoles. La séance du jour s'inscrit donc pleinement dans la reprise du processus de travail de la commission thématique « Besoins en eau et solutions eau » (ouverte à la commission « Développement du territoire et valorisation économique »).

Ordre du jour :

- 1) **Présentation du travail de la DDT du Tarn sur la territorialisation des besoins agricoles en eau en application de la méthode de la PFAE.**
- 2) **Etat d'avancement de l'étude d'ISL- Eaucéa concernant la mobilisation des retenues collinaires.**
- 3) **Présentation de "l'étude socio-économique zone du Tescou" par Mme BIGOUIN, CER France Garonne-et-Tarn.**
- 4) **Point d'étape du projet de territoire & perspective. Préparation de l'ordre du jour de la prochaine CT Eau.**
(Discussions)

-
- 1) **Présentation du travail de la DDT du Tarn sur la territorialisation des besoins agricoles en eau, en application de la méthode de la PFAE.**

Objectifs de l'étude : Territorialiser les besoins au sein de chaque sous-bassin en identifiant les besoins en plaine et ceux en coteaux, selon la méthode PFAE.

Après avoir rappelé les bilans de l'étude PFAE, Mme Puech présente les définitions et méthodologies appliquées.

La DDT définit la « zone de plaine » à partir de critères topographiques. Elle peut correspondre à « une bande potentiellement irrigable facilement depuis le cours d'eau » (considérations techniques et économiques). Les exploitations concernées sont donc toutes celles qui possèdent au moins 1 parcelle dans « cette bande ».

Sur le Tescou non réalimenté, « la bande » a une largeur comprise entre 50 et 800m, 1413 ha sont concernées et 54 exploitations (issues des 5 typologies retenues dans l'étude PFAE).

Sur le Tescounet non réalimenté, « la bande » a une largeur comprise entre 100 et 550m, 483 ha sont concernées et 15 exploitations (issues des 5 typologies retenues dans l'étude PFAE).

Le détail de la méthode de calcul des besoins en eau par exploitation est consultable dans le diaporama.

Cette territorialisation aboutit aux besoins suivants :

Besoins estimés par secteur

Déduction de tout ou partie du volume en plan d'eau/forage autorisé du volume de besoin en eau pour 31 exploitations (PAR2018) :

Besoins restant à satisfaire (m ³) Typologie	TESCOU non réalimenté	TESCOUNET non réalimenté
	Plaines	
Maraîchage / Légumes plein champs	14 667	6 940
Grandes cultures en Sec	118 698	6 000
Grandes cultures Irriguées	99 028	11 800
Polycultures Élevage	182 655	0
Polycultures	58 718	0
TOTAL	473 766	24 740

Secteur	Global (m ³) Identifié par PFAE	Plaine (m ³)		Coteaux (m ³)
		Bruts	Restant à satisfaire	
TESCOU non réalimenté	1 423 500	806 081	473 766	700 932
TESCOUNET non réalimenté	312 240	249 723	24 740	138 186
Mixtes	195 600			36 418

Remarques ou questions des membres de l'ICC :

Synthèse des remarques liées à la méthode :

- M Pince reconnaît la clarté de la méthode.
- M Viguié demande, à deux reprises durant la séance, que la méthode pour localiser la partie irrigable le long du Tescou soit expliquée à tous les agriculteurs du bassin versant, expliquer pourquoi on ne pourrait irriguer que cette partie-là. Pourquoi ne pas amener l'eau plus loin ? Aussi, M Viguié note un désaccord sur la priorisation d'irrigation des cultures : selon lui, entre du « plein champs » ou « la serre », l'agriculteur irriguera « la serre » ; de manière générale, ce sont les cultures à forte valeur ajoutée qui sont priorisées. **Mme Puech précise : ce n'est pas uniquement les agriculteurs qui ont des parcelles dans cette bande irrigable qui pourront irriguer ; c'est simplement « la bande de plaine facilement irrigable » à partir du cours d'eau. Il y a bien un besoin en eau identifié pour la partie « coteaux ».**

Arrivée en séance (après le point 2 de l'ordre du jour) de M.Lamberto (non membre invité à la commission du jour) et de Mme Granier

- M Lamberto s'indigne : « On parle de tout le bassin versant ou que de la vallée ? », « Dans la vallée, cela commence à hurler et cette carte on ne l'accepte pas ! », 54 exploitations cela ne tient pas compte des coteaux, « Vous viendrez présenter la carte de la DDT aux agriculteurs. ».
- Mme Granier soutient M Lamberto dans ses propos et réclame également que ce travail soit présenté aux agriculteurs de la vallée car, selon elle, de nombreux agriculteurs de la vallée sont exclus.
- M Solacroup demande ce qui fait dire que les exploitations sur les coteaux sont exclues. M Solacroup met en lumière la distinction entre ce qui peut être fait pour la vallée parce qu'il y a des solutions qui peuvent être imaginées en lien direct avec le cours d'eau et qui ne répondront pas aux coteaux ; et d'autres solutions pour les coteaux mais qui ne**

peuvent pas être les mêmes en raison des difficultés pour faire remonter l'eau sur les coteaux à partir d'un ouvrage en vallée.

M Lamberto souligne que la bande ne fait que 50 à 800m. Il illustre également son propos avec la vallée de la Bayssière qui n'a pas de retenue et où l'eau pourrait être remontée sans problème. « Avec une carte comme ça, vous nous bloquez ! L'eau, on peut la remonter ! Là, vous bloquez la moitié des agriculteurs ! Venez le [ce travail] présenter aux agriculteurs de la vallée, parce que là vous aurez le feu ; je vous le garantis ! »

M Viguié propose de regarder les choses autrement ; au lieu de regarder les besoins de la vallée, il propose de faire l'inverse. Le besoin global à satisfaire est de 1 400 000m³[sur le Tescou non réalimenté] ; « Il manquerait 600 000 m³ non satisfaits sur les coteaux... Le problème est là ! » M Viguié est dans l'incompréhension : « Pourquoi d'une manière arbitraire, aujourd'hui, on en arrive à dire qu'il y a 400 000 m³ pour cette bande, point barre ? » Il ajoute que cela n'est pas acceptable car il y aurait des solutions à partir du Tescou d'aller plus loin ou d'intégrer des solutions ailleurs pour combler ce déficit. M Viguié précise qu'il ne dit pas que toute l'eau doit venir du Tescou.

M Lion rappelle que nous sommes en train de valider des chiffres pour passer à l'étape suivante et qu'il faut préserver un cadre d'échange apaisé pour pouvoir atteindre les échanges autour des solutions. Il ajoute que l'un des engagements initiaux du projet de territoire est bien de trouver des solutions pour tous les agriculteurs et qu'il faut encore progresser un peu dans les échanges avant de parler réellement des solutions.

Il est rappelé par l'animatrice que l'ordre du jour est au service de l'avancée du travail autour du schéma d'organisation de la ressource en eau.

M Houllès souligne que les problèmes sociaux sont certainement plus importants sur les coteaux que dans la vallée. « L'écologie sans le social, c'est du jardinage ». Il ne faut pas oublier les problématiques sociales liées à la gestion de l'eau. M Houllès met en garde quant au sentiment d'injustice que pourraient ressentir des agriculteurs des coteaux qui verraient passer l'eau en vallée et eux « être au pain sec ».

Synthèse des remarques liées aux résultats :

- M Pince considère que les résultats sont surévalués car la prise en compte du PAR2018 biaise selon lui les données à la hausse (non utilisation de la totalité des ressources existantes ; autorisations de prélèvement pouvant varier d'une année à l'autre). [Argumentaire détaillé transmis à l'animation après la réunion, en [Annexe 1](#)] La DDT 81 répond que toutes les données ne sont pas disponibles et rappelle que les besoins bruts pour l'agriculture estimés dans l'étude PFAE ne prennent pas en compte l'ensemble des exploitations du bassin versant, donc, in fine, les approximations se compensent.
- M Forgeot demande quel est le devenir du « restant disponible » (diapo 14). Mme Puech répond simplement que ce volume est considéré « disponible ». [Cela fait échos à l'étude d'Eaucéa qui travaille sur la mutualisation des retenues collinaires qui ne sont que partiellement utilisées]

Synthèse des remarques hors territorialisation :

⇒ **Remarques liées à l'étude PFAE :**

- M Anglade trouve que les ratios de volumes par hectare utilisés dans les calculs sont trop élevés. Selon lui, 1000m³/ha au lieu des 3500m³/ha pour le maraîchage pourraient suffire. M Robert de la PFAE explique que les chiffres pris en compte sont une fourchette haute de manière à n'exclure personne et que c'est aussi une question de sols.
- M Anglade est satisfait de cette étude, cependant il juge qu'elle n'est pas « médiane » ; en effet, il regrette que les besoins pris en compte soient maximum. « On est d'accord sur une partie, mais on veut nous imposer les grands chiffres ». M Robert rappelle que c'est le scénario intermédiaire max qui a été choisi de manière à sécuriser face aux aléas. Les questions de volumes par hectare n'ont pas une grande influence car le maraîchage ne correspond pas à de grandes surfaces. Les besoins ne sont pas surévalués ; vous pourrez le constater dans le rapport complet de l'étude.
- M Lion exprime la nécessité de s'accorder sur les besoins en eau par des cultures par hectare ; mais pour faire avancer le débat, il faut produire un argumentaire incarné dans le territoire.

- Mme Blandel revient sur l'étude des besoins menée par la PFAE, exprimant son regret de ne pas avoir été associée à la CT « Besoins en eau et solutions eau » dans laquelle a été travaillée cette étude des besoins [élargissement de la commission à compter de la CT du 13 décembre 2019]. Mme Blandel juge l'étude partielle, partielle et inachevée ; estimant que la ressource existante est sous-estimée et les besoins surestimés.

M Solacroup rappelle que la qualité de l'étude des besoins avait été reconnue par tous lors de l'ICC et demande en quoi l'étude a été « partielle ». Mme Blandel complète ses propos en affirmant que l'étude constitue une très bonne base de travail mais, elle dénonce la place donnée à la maïsiculture et l'absence de scénario alternatif.

M Lion souligne que la méthode de l'étude est reconnue comme honnête mais quant au résultat « on ne trouvera jamais la vérité » car cela relève d'un choix politique et que les incertitudes sont énormes. Pour M.Lion, il ne faut donc pas fantasmer et rechercher une issue « honnête » et « acceptable ».

M Robert rappelle que l'étude n'a pas du tout démontré l'intérêt de développer la maïsiculture ; l'étude démontre que l'irrigation est étroitement liée à des enjeux de filières. Ainsi, la place du maïs [dans les projets aux dires des agriculteurs] est juste de 2/3ha « à défaut de » ; l'étude a privilégié une irrigation pour la sécurisation des cultures en cas de conditions climatiques extrêmes. M Robert rappelle également que l'irrigation est priorisée par les agriculteurs vers leurs cultures à forte valeur ajoutée et ces prix sont fluctuants, liés aux filières.

M Solacroup précise que le maïs représente moins de 10% des surfaces et la part n'a pas augmenté.

Mme Lherm déclare qu'il ne faut pas systématiquement remettre en cause ce qui a été validé. Mme Lherm illustre son propos en expliquant que durant les élections les enjeux et objectifs d'approvisionnement des restaurations collectives en produits de proximité ont été prégnantes ; qu'il faut désormais se tourner vers l'avenir et ne pas rétropédaler.

Pour M Houlès, il est possible de dépasser ce hiatus et il est nécessaire d'arrêter « d'outrager les mouches ». Il ajoute ensuite que le Drive fermier de la CA81 était en manque de produits locaux durant le confinement. M.Houlès rappelle la liberté d'entreprendre : « on ne peut pas imposer nos volontés aux entreprises ». Une « voie moyenne » est à trouver, tout en respectant l'intégrité technique et économique des exploitations.

- Mme Puibasset revient sur la qualité du travail et aimerait avancer sans remettre en cause ce qui a déjà été validé. Elle rappelle l'urgence de répondre aux besoins en eau des agriculteurs pour sécuriser les productions et donc les exploitations afin de permettre de la mise en place de sécurité alimentaire, manger local. Pendant qu'on perd du temps, des agriculteurs crèvent. Il faut être cohérent.

⇒ **Remarques liées à la méthodologie générale du PDT :**

- M Bourdoncle exprime la nécessité de s'inscrire dans la directive gouvernementale qui cadre les PTGE et renouvelle sa demande de suivre le guide IRSTEA dans sa méthode. Il déclare qu'il manque l'étude économique et financière qui aura pour objectif d'évaluer plusieurs scénarii. Il ajoute qu'on ne peut pas décider de ce qu'on va faire et se poser la question du financement après ; pour M Bourdoncle, la question du financement et la rentabilité font partie du choix. Le guide IRSTEA recommande l'étude de plusieurs scénarii. « Etudier le besoin à dires d'agriculteurs c'est une chose mais quel sera le meilleur scénario pour y répondre ? » Ce scénario sera efficient techniquement et économiquement rentable et finançable.

⇒ **Remarques liées aux solutions en eau :**

- Mme Patoureau déclare que si la retenue est surdimensionnée il y aura surconsommation et pas de changement de pratiques ; la retenue pourrait être dimensionnée de manière à induire des changements de pratiques, c'est l'éthique de Nature et Progrès.

Mme Laymajoux apporte des éléments d'expérience liés au fonctionnement du Thérondel. Cet ouvrage a été fortement dimensionné à sa création (2000m³/ha alors qu'aujourd'hui c'est presque divisé par deux, ce qui explique qu'aujourd'hui il soit plus utilisé pour faire du soutien d'étiage que de l'irrigation). Ainsi, le volume disponible pour l'irrigation est conséquent et n'est pas utilisé en totalité. Malgré la disponibilité de la ressource, « les agriculteurs n'ont pas fait exploser leur consommation en eau ». Les exploitations agricoles sont bien sécurisées par des cultures à forte valeur ajoutée mais il n'y a pas eu de surdéveloppement du maïs.

- M Lion rappelle que l'étude ne prescrit pas ce que va être le modèle agricole, en aucun cas cela dit « l'agriculture devra être comme ci comme ça... » ; l'étude [PFAE] part du terrain pour essayer de faire de la prospective qui nous permet d'arriver à un chiffre des besoins qui nous permet de passer à l'étape d'après. Tant qu'il n'y aura pas un volume, on ne pourra pas faire l'analyse financière ; pour faire une analyse financière, il faut bien commencer par réfléchir au type de

projet [solutions de ressources en eau]. « Ce que nous sommes en train de faire, c'est se demander si les estimations faites sont « honnêtes » et « crédibles » et à partir de là, pouvons-nous enclencher la suite ? » Quant au devenir de l'agriculture, M Lion ajoute qu'il ne faut pas oublier que le projet de territoire possède d'autres axes de travail, notamment les fiches autour de l'agro-écologie.

- M Solacroup appuie les propos de M Lion : s'accorder sur un volume pour circonscrire les solutions et ensuite évaluer combien cela coûte globalement et ramener au m3. Nous réfléchissons là à des ouvrages structurants avec une maîtrise d'ouvrage publique. Derrière une maîtrise d'ouvrage publique, il y a un règlement d'eau et un arrêté préfectoral qui précise la destination des volumes (agriculture, salubrité, autres usages...) et à quelles conditions financières. Le règlement d'eau étant tenu par la puissance publique, il a ainsi la possibilité d'évoluer dans le temps. Le modèle est évolutif par nature.
- Mme Martin expose que selon elle la séparation de la commission « Eau » et de la commission « Sol » est problématique. Pour augmenter la ressource en eau, il y a aussi l'agro-écologie ; le stockage de ressource en eau est un déplacement de la ressource.

⇒ **Remarques liées à l'usage de l'eau :**

- M Serra rappelle le multi-usage possible autour des retenues (bénéfices pour les milieux, pour l'agriculture, pour la salubrité, pour l'eau potable. Les retenues sont utiles à tous. Pourquoi vouloir minimiser ce volume ?
- M Miramond affirme le lien eau et agriculture : avoir de l'eau c'est permettre l'installation de maraichers sur la vallée pour répondre à des besoins d'approvisionnement locaux et c'est aussi sécuriser l'installation de jeunes agriculteurs. Sans eau, c'est tendre vers des regroupements d'exploitations.
- M Forgeot demande qu'on définisse la politique vers laquelle on souhaite aller. Il est nécessaire d'être clair sur les objectifs ; et souhaite tout comme Mme Lherm qu'un accord puisse être trouvé pour répondre aux enjeux d'approvisionnement en produits locaux.

⇒ **Remarque générale :**

M Mathieu déclare que la définition de la zone sur laquelle on peut appréhender l'irrigation peut poser question mais le débat dévie totalement sur une remise en cause de ce qui a été validé fin 2019, qui a fait l'objet d'un grand nombre de réunion et qui a fait consensus d'un point de vue d'expertise du territoire et définition des problématiques liées aux besoins en eau. Aujourd'hui nous sommes en train de refaire tout cela alors que c'est derrière nous. L'ordre du jour s'appuie sur des éléments qui ont été validés dans le cadre de la commission Eau et de l'ICC et qui devaient permettre d'avancer sur le débat. M Mathieu considère que le volume 1,4 million de m3 de besoins pour le Tescou non réalimenté n'a pas à être rediscuté. Aujourd'hui, le débat concerne la territorialisation du besoin en eau. Si on continue dans cette direction-là, la réunion d'aujourd'hui est un échec. Si nous ne sommes pas en capacité d'avancer étape par étape, les présentations à suivre n'ont plus de sens.

2) Etat d'avancement de l'étude d'ISL- Eaucéa concernant la mobilisation des retenues collinaires.

Mme Cau rappelle qu'en avril 2019 a été restituée une première phase d'étude qui concernait les retenues de plus de 40 000m3 (31 retenues pour un volume cumulé de 3,9 millions de m3 et aboutissant à un volume disponible pour du soutien d'étiage diffus de l'ordre de 20 à 30L/s pendant une durée de 90 jours).

L'étude présentée ce jour concerne des retenues comprises entre 30 000 et 40 000 m3 dont les volumes restants disponibles pourraient faire l'objet d'une mutualisation de la ressource par contractualisation entre privés à des fins d'irrigation sur les coteaux.

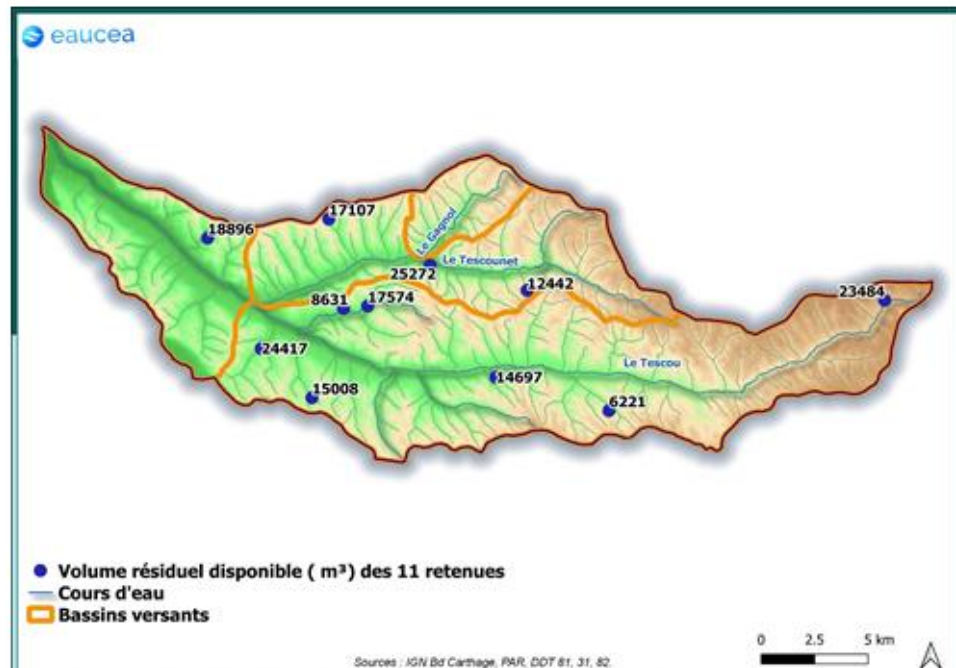
Détails méthodologiques d'identification des retenues sur le diaporama.

11 retenues sont sélectionnées comme ayant un volume potentiellement mobilisable 9 années sur 10, pouvant représenter un volume de 183 747 m3 (Tescou et Tescounet).

11 plans d'eau ayant un volume disponible

Scénario 1
Défaillance 1/5

Répartition spatiale
de ce potentiel :
30 % Tescounet
70 % Tescou



Remarques / demandes complémentaires formulées en séance :

⇒ Remarques d'ordre méthodologique :

- M Viguiier demande comment est calculé le débit réservé et quel est le volume pris en compte pour les retenues collinaires? Mme Cau explique qu'elle a pris le débit réservé à St-Nauphary (100L/s) puis ce débit a été pondéré par rapport à la dimension du sous-bassin versant de la retenue. Quant aux capacités des retenues, ce sont les volumes déclarés en DDT lors de la création de la retenue qui ont été prises en compte ; il est possible que des retenues soient envasées.
- M Pince s'étonne du volume des retenues prises en compte, évoquant la décision d'aller jusqu'à 20 000m³.
- M Pince demande s'il est considéré que les retenues se remplissent complètement chaque année. Etant donné qu'en moyenne n'est prélevée que la moitié du maximum, une retenue qui ne se remplit pas tous les ans n'est pas problématique. Mme Cau explique avoir regardé l'apport naturel par ruissellement et fait vivre la retenue année après année en prenant en compte la réservée qui n'avait pas été mobilisée l'année d'avant pour déterminer la présence d'un volume disponible. M Pince s'interroge : est-ce un prélèvement constant qui est pris en compte ? Quels sont ces prélèvements ? Mme Cau précise que deux scénarii ont été considérés : un premier avec les prélèvements réels déclarés à l'AEAG et un second avec le prélèvement maximum déclarés à l'AEAG sur la période 2003-2018 (scénario plus sécuritaire vis-à-vis de l'utilisation de la retenue). Un rapprochement avec des données de l'Agence de l'Eau a été fait entre la base des noms de compteurs et les noms des propriétaires des retenues avec toutes les limites que cela implique.

Digression autour des données Agence :

M.Pince exprime sa surprise quant à l'utilisation de "données Agence" et à leur mise à disposition.

M.Solacroup intervient pour rappeler que les données Agence sont publiques et disponibles à tous sur le portail internet du bassin Adour-Garonne, qui permet soit au niveau d'une commune, d'un cours d'eau ou d'un territoire d'obtenir ces données, avec toutes les limites qui ont été exposées durant le projet de territoire comme le fait que des données sont ramenées au centroïde de la commune. Il faut donc arrêter de sous-entendre que ces données sont cachées alors que la transparence est totale.

M Pince demande que ces données soient partagées au sein du projet de territoire via la Drop Box.

M Solacroup souligne la nécessité que chacun fasse un pas vers l'autre pour faire de ce projet de territoire un vrai projet commun ; le résultat du projet de territoire ne sera pas une vérité mais un consensus avec parfois des données qui minimisent et parfois qui maximisent mais l'un dans l'autre les incertitudes s'équilibrent. Soit on trouve une ligne

médiane qui satisfait tout le monde ou alors à chaque point d'étape, à chaque décision, on peut trouver des éléments qui nous divisent. M Solacroup est miné par certains mots qu'il entend remettant en cause des éléments validés précédemment ou laissant entendre qu'il existe des éléments cachés. Veut-on sortir gagnant-gagnant de ce projet de territoire ?

Mme Argillos complète : la question qui faut se poser c'est quel traitement sur les données on fait ? A quoi sert le travail ? Comment on le commente ? Le traitement de données ne s'improvise pas. L'Agence n'a aucun problème pour mettre à disposition des données, tout en mettant en alerte de quel traitement est fait sur les données. Il n'est pas toujours possible de faire des corrélations entre des bases de données qui ne sont pas conçues pour faire les mêmes exercices. Enfin, M Solacroup annonce qu'un projet national vise à rapprocher les données de toutes les DDT et des Agences de l'Eau ; ce travail est en cours.

Mme Patoureau argumente que la question n'est pas l'accès aux données mais le fait qu'il n'y a jamais eu discussion et accord sur le fait de prendre les données Agence comme base.

→ Soutien d'étiage ou irrigation ?

- M Anglade demande un éclaircissement sur les retenues / volumes dédiés à un soutien d'étiage et ceux dédiés à l'irrigation. M Mathieu rappelle donc que les retenues identifiées comme pouvant servir à du soutien d'étiage sont celles de la première étude (étude restituée en avril 2019 concernant les retenues de plus de 40 000m3).

M Viguier s'interroge sur le volume de 180 000m3 : est-ce réellement pour l'agriculture ? Ou bien y a-t-il une partie de soutien d'étiage / de débit réservé ? M Mathieu demande de ne pas confondre débit réservé et soutien à l'étiage : le débit réservé est la valeur qui correspond à l'obligation qui est faite aux propriétaires des ouvrages de laisser une quantité d'eau en sortie de son ouvrage dès lors que son ouvrage est alimenté en amont ; ce n'est pas l'identification d'un débit de soutien d'étiage comme celui identifié dans le DOE. Ainsi au-delà de leur débit réservé, les ouvrages ont une capacité à pouvoir apporter une quantité d'eau pour être distribuée

→ Remarques liées aux résultats :

M Vincens met en garde : même s'il y aurait environ 180 000 m3 de volume potentiellement disponible, entre l'envasement possible, la perte en eau sur la distance et la nécessité d'obtenir l'accord du propriétaire, que restera-t-il réellement ? M Vincens s'interroge sur la pertinence de cette étude quant à l'utilisation de l'argent public pour des résultats aussi mitigés.

M Mathieu explique qu'au-delà des résultats bruts de cette étude, c'est la méthodologie qui est intéressante pour envisager de la dupliquer sur d'autres retenues. Il faut voir là une démarche reproductible visant à proposer un cadre de partage par contractualisation pour une mutualisation de la ressource existante pour les exploitations qui ne pourront pas bénéficier d'un ouvrage collectif.

M. Anglade estime que, pour la cession d'eau entre agriculteurs, les petites retenues sont intéressantes.

→ Remarques hors étude de mobilisation des retenues :

M Bourdoncle ne veut pas que des choses restent « non-dites » en raison de l'enjeu politique qu'il y a derrière. Le malaise sur le partage des données concernant les prélèvements pour l'irrigation ne doit pas cacher une vision de l'évolution de l'irrigation qui n'est pas la même pour tous les acteurs. S'il y a une diminution de l'irrigation sur la vallée et sur le bassin Adour-Garonne, il faut en parler ainsi que de l'usage de l'irrigation. M Bourdoncle s'interroge : cette diminution est-elle liée à une baisse de financement ? Au changement climatique ? A un manque de ressource ? ... ? « Allons-y et prenons une décision qui sera politique, argumentée par l'historique et des critères économiques ».

Arrivée en cours d'échanges de M Lamberto, Mme Granier et M Durrieu.

3) Présentation de "l'étude socio-économique zone du Tescou" par Mme BIGOUIN, CER France Garonne-et-Tarn.

Mme Bigouin propose de ne pas développer l'ensemble des diapositives, se concentrant sur la présentation de la partie économique et des synthèses. Il est rappelé que la méthodologie a été présentée le 11 février 2020.

Pour ne pas dénaturer la richesse de l'étude, vous êtes invités à vous référer directement à la note de synthèse et au diaporama.

Remarques / demandes complémentaires formulées en séance :

→ Remarques liées à l'interprétation des résultats :

- M Houllès félicite la qualité de l'étude et souligne le quasi équilibre entre les 44% d'exploitations en bonne santé et les 41% d'exploitations en danger / vigilance / alerte (ce qui peut expliquer les réactions épidermiques entendues ce jour précise-t-il). Les EBE du Tescou sont meilleurs que d'autres groupes mais l'enjeu du projet de territoire est de ramener les 41% qui vont mal à un niveau qui leur permette de vivre dignement et correctement de leur activité. Beaucoup d'agriculteurs décapitalisent. M Houle termine en disant « Il faut redonner espoir à ces agriculteurs ».
- Mme Puibasset rappelle que les agriculteurs qui peuvent se payer un cabinet comptable comme CER France sont « dans le haut du panier » ; le panel CER France exclue des exploitations en difficulté et des petites exploitations. Cette étude n'est pas exhaustive.

Mme Puibasset poursuit : l'absence de réponse aux besoins des agriculteurs, c'est de tendre vers un agrandissement des exploitations alors que cela va à l'encontre d'enjeux et objectifs soulevés dans le projet de territoire. La question de la transformation des produits est liée à la présence d'outils de mutualisation et aux filières. La question de l'investissement est une question sociale. Il va falloir sortir des dogmes.

M Robert précise que :

- 59 exploitations prises en compte dans cette étude CER France, cela fait environ 25% ; c'est à peu près le même taux que pour l'étude PFAE
- l'écart type peut être très grand en raison de la diversité des exploitations
- dans le groupe des céréaliers en sec, ceux qui décapitalisent sont à moins de 10ans de la retraite et/ou son des pluri-actifs donc dans une gestion patrimoniale.
- Il n'est pas tout à fait d'accord avec Mme Bigouin quant au maïs semence : les écarts entre les groupes 81 / 82 et le groupe Tescou lui semble plus liés au type de maïs semence qui est fait (maïs à très forte valeur ajoutée qui est fait sur de petites surfaces). La stratégie « maïs semence » est en diminution dans le bassin versant, comme partout.
Mme Bigouin précise que la moyenne des superficies de maïs semence que ces structures ont est de 20ha ; si on regarde sur une longue période, ces structures s'en sont mieux sorti que les autres.

- M Bourdoncle trouve que des raccourcis ont été faits entre endettement et bonne santé des exploitations. Selon les modes de production les investissements sont très différents, et une exploitation peut très bien être créatrice d'emplois sans avoir un niveau d'investissement important. Mme Bigouin reprend M Bourdoncle en affirmant ne pas avoir dit qu'il fallait être endetté pour que l'exploitation soit en bonne santé ; le propos est le suivant : certaines exploitations ont des revenus disponibles parce qu'elles sont peu endettées et qu'elles ne renouvellent pas leur matériel.

M Bourdoncle ajoute qu'il ne faut pas rester focalisé sur la question Sivers et penser absolument aux différentes solutions qu'on aura pour aider la vallée et l'agriculture qui ne sont pas toutes liées à l'eau. Il faut être raisonné et avoir une vision globale de la vallée, de l'ensemble des agriculteurs. Enfin, M Bourdoncle constate que l'irrigation ressort [de l'étude] comme pouvant être intéressante dans le cas de culture à très forte valeur ajoutée. M Bourdoncle estime que l'ensemble des surfaces retenues pour le calcul des besoins ne seront pas en capacité de production de maïs semence dans la vallée pour des questions de filière ou de distances nécessaire entre les implantations [distance entre les parcelles mâles de variétés différentes].

propose une limitation de la capacité de production de maïs semence dans la vallée pour une question de filière.

- M Anglade souligne la présence, le rôle et la force des CUMA sur le bassin versant. Il cite ensuite l'exemple d'un jeune agriculteur qui a pu s'installer sans avoir besoin d'acheter du matériel grâce à la mutualisation en CUMA. Les CUMA sont également très intéressantes pour la transformation et peuvent expliquer en partie un faible investissement pour certaines exploitations.
- M Pince rejoint M Lion : finalement qu'est-ce qu'on veut faire ? à quel résultat on veut arriver ? Chacun peut faire une interprétation différente des chiffres « on y voit que ce qu'on y croit ». L'important est « où veut-on arriver ? ». On avance sur des hypothèses en aveugle, sans moyen de comparaison avec des réalités. M Pince déclare que si on avait étudié le secteur O498 qui est réalimenté, on aurait pu faire des comparaisons avec des réalités locales et donc estimer si les études surévaluent ou non.
- M Forgeot explique que, selon lui, l'insécurité exprimée par les exploitants dans l'étude des besoins, est plus due à la volatilité des prix qu'à un besoin en eau ; ainsi les annuités peuvent être interprétées de différentes façons. Il ajoute

que la valeur ajoutée n'a de valeur que dans l'entreprise : avec une culture à très très forte valeur ajoutée, il est possible de moins gagner que le voisin qui ne produit que des cultures de plus faible valeur. La valeur ajoutée n'est pas un bénéfice. M Forgeot entend par là que l'on ne peut pas, à partir de ce constat de « faibles annuités » en déduire une fragilisation de l'entreprise : en effet, les causes peuvent être multiples et même être le signe d'une excellente gestion de l'entreprise. Mme Bigouin explique qu'elle ne fait que constater certaines choses. En regardant les céréaliers en sec et ceux qui ont une activité d'irrigation, on voit qu'il y a des états plus favorables pour ceux qui ont de l'irrigation. Mais l'irrigation est un moyen entre autres ; ces agriculteurs ont aussi développé d'autres productions, d'autres stratégies. ; c'est un tout.

- Mme Blandel aborde l'accompagnement à l'agro-écologie par la mise en place de CUMA qui mettrait à disposition du matériel adapté à ces pratiques comme des semoirs pour semis directs.

4) Point d'étape du projet de territoire & perspective. Préparation de l'ordre du jour de la prochaine CT Eau.

L'animatrice propose une première synthèse des échanges qui ont succédé les présentations du jour. Il est assez gênant de constater que de nombreuses remarques remettent en cause des éléments déjà actés.

Quant au travail de territorialisation des besoins, il est nécessaire au passage vers l'étape suivante de rapprochement besoins / ressources, étape elle-même nécessaire pour aller vers les solutions à mettre en place afin de répondre à ces besoins.

L'animatrice demande : sommes-nous d'accord par consentement pour acter le travail présenté par la DDT et suivre l'avancée vers la réflexion autour des solutions (affiner le schéma de gestion de la ressource en eau) ?

- M.Lion propose à la rédaction une note qui rappelle les points qui ont été faits et les situe par rapport à un gradient de références. Et par ailleurs, voir si nous sommes sur quelque chose de « médian » pour répondre à une partie de la critique (sous-estimation ou sur-estimation) ; dire « où on se situe ».
- ⇒ **Mme Argillos propose de resituer le travail déjà fait et « où on se situe » dans le projet de territoire et par rapport à ce qui a été discuté lors de la présentation du guide IRSTEA** (caractère adaptable au territoire et rester pragmatique). Une présentation très synthétique en une diapositive et repartant de zéro montre ce qui a été fait. Mme Argillos précise que le projet de territoire du Tescou a beaucoup de matière par rapport à d'autres projets de territoire et que l'objectif n'est pas de rouvrir le débat pour chaque sujet.

Ci-dessous sont rapportés les commentaires de la diapositive faits par Mme Argillos :

- 1) La première étape a été l'état des lieux** qui compile plusieurs études, notamment : le PPG porté par le syndicat de rivière, l'étude DOE et l'étude phosphore.
- 2) « L'eau pour qui ? »**. Ce point, c'est ce que Mme Bigouin vient de nous présenter en dressant le panorama socio-économique du territoire.
- 3) « L'eau pour quoi faire ? Quel projet agricole ? »**. L'objectif du projet de territoire est de répondre à un projet ; là c'est l'étude la plateforme d'agro-écologie d'Auzeville qui répond à ces questions (travail qui a fait consensus pour dire qu'il était de bonne qualité et reçu en tant que tel).
- 4) « Quels besoins aujourd'hui ? »** : c'est toujours un peu délicat de le déterminer car le territoire du Tescou est soumis à restriction donc les données disponibles ne sont pas forcément représentative du besoin d'aujourd'hui. Cependant, grâce aux données de l'Organisme Unique, nous avons une vision du niveau de prélèvement aujourd'hui.
- 5) « Quels besoins demain ? »** : c'est le projet agricole sans le changement climatique ; ce que Bruno Lion propose de retranscrire de façon plus claire. Travail réalisé au global et territorialisé par la DDT. Ce travail est considéré comme fait, on n'y revient pas.
- 6) « Mesures d'économie d'eau »** : sur ce point-là, il y a des fiches actions. Il serait nécessaire de valoriser ces actions pour démontrer qu'on ne fait pas appel qu'à un besoin, que des mesures d'économie de la ressource seront réalisées au travers d'équipement mais aussi via l'ensemble des mesures d'accompagnement vers l'agro écologie. Il faudra là faire le lien entre tous les groupes et commissions qui ont travaillé sur ces sujets.
- 7) « Quelles solutions « Eau » ? »** : Une étude a déjà été présentée par ISL-Eaucéa, sur laquelle il faudra continuer à travailler pour avoir une restitution complète des solutions potentielles et les organiser entre elles pour faire coïncider les besoins et les ressources. Ce travail est à aboutir maintenant que nous avons les besoins territorialisés.
- 8) « La dimension du changement climatique »** : aujourd'hui on se positionne avec une certaine volonté de transition, d'économie d'eau, un projet agricole qui soit pérenne, qui se veut pragmatique et réaliste. L'étude de la PFAE gère les aléas climatiques donc à 5/7ans. Comment on se projette dans l'avenir, au long terme, est un sujet qu'il faudra mettre sur la table (sans partir dans de la prospective de scénarii de changement climatique ; il existe déjà beaucoup de ratios globaux qui pourraient être utilisés). Ce point est à discuter entre nous. Alors, la neuvième étape pourra être abordée.

- 9) « **Quels sont les coûts en investissement et en fonctionnement ?** » : l'étude ISL apporte déjà beaucoup d'éléments en investissement et en fonctionnement mais il faudra ajuster solutions dans leur dimensionnement.
- 10) « **Choix du scénario** » : à partir d'une analyse multicritères, identifier une combinaison de solutions pour répondre aux besoins. Pour reprendre ce travail, peut-être pourrait-on faire des propositions ? Avec les éléments apportés aujourd'hui, chacun pourrait de son côté commencer à réfléchir à ces questions-là.

Jusqu'à là, on peut considérer que ces étapes sont réalisées ou à finaliser pour certaines. Les étapes suivantes n'ont pas du tout été abordées jusqu'ici.

- 11) « **Répercussion des coûts** » : quel surcoût au m³ à l'hectare ?
- 12) « **Capacités à payer** »
- 13) « **Bénéfices socio-économiques pour le territoire** » : C'est évaluer les retombées économiques de la mise à disposition de l'eau mais c'est aussi prendre en compte l'ensemble des actions du projet de territoire. C'est l'intérêt général du projet de territoire qui est à valoriser.

Mme Argillos précise que sur certains projet de territoire, ces dernières étapes [11/12/13] se font à partir du moment où une maîtrise d'ouvrage émerge. Il pourra donc être discuté du bon moment pour aborder ces étapes.

Mme Argillos conclue par l'annonce des coûts engagés dans les études du projet de territoire : 750 000€ (sans compte le travail en régie).



Projet de territoire Tescou

Etat d'avancement et perspectives

	référence	état d'avancement	proposition
1- Etat des lieux du territoire	études diverses : PPG, DOE, phosphore, données OU ...	fait / partagé	ok
2- L'eau pour qui ?	étude CERFRance	fait / partagé	ok
3- L'eau pour quoi, quel projet agricole ?	étude PFAE	fait / partagé	ok
4- Quel besoin aujourd'hui ?	données DDT / OU (besoin soumis à restrictions)	fait / partagé	ok
5- Quel besoin demain sans changement climatique (projet agricole) ?	besoin global (PFAE) besoin territorialisé (DDT)	fait / partagé	ok
6- Quelles mesures d'économie d'eau associées ?	fiches actions PTGE, étude PFAE, ...	fait / à rappeler	
7- Quelles solutions eau (rapprochement besoins et ressources) ?	Etudes Eaucaéa / ISL	à finaliser	
8- Quelles solutions eau avec le changement climatique ?	étude PACCC, étude CA81, ...	à discuter	repartir de ratios macros connus s'affranchissant d'un nouveau travail local de prospective climatique
9- Quels coûts en investissement et en fonctionnement ?	étude ISL	fait / partagé / à ajuster si nécessaire selon le dimensionnement des ouvrages envisagés	
10- Quel scénario retenu (analyse qualitative coûts/efficacité) ?	-	à reprendre	analyse multicritère à relancer
11- Quel surcoût au m ³ et à l'hectare (répercussion des coûts) ?	-	à faire	
12- Quelle capacité à payer ?	-	à faire	
13- Quels bénéfices socio-économiques pour le territoire ?	-	à faire	évaluer sommairement les retombées économiques de l'eau mise à disposition à partir des infrastructures envisagées + évaluer les bénéfices globaux des actions du PTGE (mesures d'accompagnement au-delà des actions "eau")

750.000 € HT
sans compter le travail réalisé en régie

www.eau-adour-garonne.fr
7 juillet 2020

- M Bourdoncle n'est pas d'accord si on dit qu'il faut d'abord avoir décidé le projet [choix des solutions en eau] pour faire l'étude économique ; pour lui l'étude économique fait partie des critères de choix du scénario. Il demande alors : « sommes-nous d'accord pour y aller ? Allons-y. Sommes-nous d'accord pour revenir discuter les arguments qui viennent de l'économie, qui viennent d'ailleurs, à partir de la courbe de l'évolution de l'irrigation et la compréhension des contraintes expliquant ces évolutions. Est-ce qu'on est d'accord à partir de l'analyse économique ? L'analyse des coûts est bien avancée mais pour l'analyse des bénéfices on n'a pas grand-chose ; il y a l'analyse des besoins à dire d'agriculteurs. Sommes-nous d'accord pour se réunir pour parler avant ? Il est important d'être dans la co-construction

pour ne pas perdre de temps. Essayons de se dire ensemble ce qu'on va faire comme étude économique avant d'y aller. »

- M Pezous déclare qu'aujourd'hui il faut arriver à un cahier des charges à donner à un maître d'ouvrage. L'étude économique et financière appartient à ce maître d'ouvrage.

M Bourdoncle interpelle M Pezous : « Cela veut dire qu'on décide de faire un ouvrage... mais est-ce que l'ouvrage est la meilleure solution pour apporter de l'eau ? Discutons-en. »

- Mme Lherm rappelle que le travail est engagé depuis 4 ans, avec un minimum de 70 réunions. Elle ajoute que si l'on veut, nous pouvons à chaque fois sortir des éléments nouveaux et les étudier. Face au chiffre qui vient d'être donné [750 000€ d'études], il faut se responsabiliser, dit-elle. Aujourd'hui, il y a une obligation de résultat : un projet de territoire qui va amener de la plus-value dans l'agriculture mais aussi pour les habitants de la vallée et l'environnement ; mais pour que ce projet de territoire puisse continuer il faut de l'eau dans la vallée.
- M Bourdoncle réitère son propos : étudions plusieurs scénarii, ne focalisons pas.
- Mme Berly s'offusque et déclare : « Cela fait 4 ans qu'on fait des études et on peut encore en faire pendant 10 ans... Aujourd'hui on peut espérer que tous les agriculteurs feront de l'agroforesterie ; ce n'est pas vrai, c'est comme espérer que demain il n'y ait plus de voiture. Il faut maintenant prendre nos responsabilités et qu'on se dise arrêtons de faire crever les gens qui habitent dans cette vallée. Alors, soit on décide d'avancer, soit moi, peut-être que je partirais. 4ans à faire du vent, cela commence à bien faire ! Arrêtons les études, il y en a marre des études ! On perd tous notre temps et de l'agent, pendant que des gens n'ont rien à crouter... »
- Mme Puibasset s'indigne à nouveau quant à la détresse sociale vécue dans la vallée qui n'est pas réalisée par certains.
- M Lion déclare que la pire chose qu'on puisse faire par rapport aux 750 000€ qui ont été dépensés serait de s'arrêter là. « Notre co-responsabilité est de pouvoir dire aux agriculteurs, au contribuable et à tout le monde que l'argent n'a pas été dépensé pour rien. » M Lion assure qu'il ne reste pas grand-chose à faire. Maintenant il faut s'occuper de faire l'adéquation besoins-ressources (choix des solutions pour répondre aux besoins) ; ensuite il faudra arriver à des estimations des coûts financiers, de coûts au m³, pour se dire que ce n'est pas théorique et infaisable. Pour atteindre cet objectif, ce n'est pas une étude très détaillée par solution mais c'est dégrossir les coûts pour savoir s'ils sont supportables, à hauteur de combien pour les agriculteurs ? Pour le contribuable ? Cette finalisation du rapport besoins-ressources serait avec des ordres de grandeur des coûts que cela représente. Il n'est pas nécessaire de repartir dans des études complexes. Cet objectif semble atteignable sans surcoût ni délais supplémentaires et avec une certaine transparence, commente M Lion.
- M Vincens estime qu'on ne peut pas considérer que la territorialisation des besoins est actée comme ça en raison des crispations autour de la « bande irrigable » qui a donné un sentiment de discrimination entre ceux d'un côté et de l'autre de la bande. M Vincens demande si la DDT pourrait se rapprocher des agriculteurs/du monde agricole pour essayer de repositionner cette bande ?

Mme Biget Bredif répond que ce qui a été demandé lors de l'ICC de décembre est de préciser la territorialisation par sous-secteurs entre plaine et coteaux, entendant par-là « ce qui est faisable à partir du cours d'eau en plaine » et pour les coteaux des retenues pourraient être mutualisées, échangées ou bien d'autres solutions à inventer. La DDT a défini cette bande en regardant les courbes de niveaux, des photos aériennes et les cartes IGN pour identifier les limites physiques.

M Viguié s'étonne car il a été validé par consensus qu'on irait chercher de l'eau dans le Tarn pour alimenter le Tescou, alors pourquoi dire là qu'à l'intérieur de la vallée du Tescou il y a des difficultés pour déplacer de l'eau ?

Mme Biget Bredif rappelle qu'on n'est pas sur les solutions mais sur les besoins. Nous ne sommes pas en train de dire là que les besoins des coteaux ne pourront pas être satisfaits par de solutions à partir du cours d'eau.

M Pince rappelle que les exploitations prises en compte ne sont pas que des exploitations « de plaine » vu qu'il suffit d'avoir 1 parcelle dans cette bande.

Mme Biget Bredif propose de revoir les termes employés, ne pas parler de « bande irrigable » mais plutôt de « zone de plaine ». Concernant la partie réalimentée, ce travail est en cours par la DDT82.

M Viguié revient sur le caractère arbitraire du découpage de cette bande. Mme Biget Bredif répond qu'il s'agit qu'un problème de forme et pas de fond ; les besoins ne reflètent pas les solutions.

M Vincens et M Viguiet soulignent la nécessité de reformuler l'expression « bande irrigable » par « besoins plaine / besoins coteaux ».

Mme Patoureau revient sur la validation des besoins et déclare que Nature et Progrès ne peut pas acter des besoins qui ne tiennent pas compte d'amélioration de la qualité des sols ; du 3500m³/ha d'irrigation pour du maraîchage est surestimé. Mme Patoureau souhaiterait qu'on se donne la possibilité de pondérer à la baisse ces besoins. **M Puech rappelle qu'il y a des biais de tous les côtés (ratios de m³/ha ; non prise en compte de l'ensemble des exploitations du bassin versant). Il faut trouver un juste milieu. M Lion propose à nouveau l'écriture d'une note permettant de se situer à partir de références. Mme Argillos rappelle également que le besoin global avait été encadré à +/- 10%.**

M Anglade estime qu'il est nécessaire d'avoir les besoins réels des coteaux. M Pince ajoute qu'il faudra prendre en compte les ressources existantes sur les coteaux pour en définir ces besoins restants à satisfaire sur les coteaux.

*** CONCLUSION GENERALE ***

La réunion ayant été très longue, l'attention des participants et le temps sont insuffisants pour définir l'ordre du jour de la prochaine CT Eau.

Il est proposé la date du 21 juillet 2020, 9h-12h ; cependant, plusieurs acteurs du projet de territoire signalent leur absence à cette date. Il est donc proposé de retenir pour le moment la date du 21 juillet ; restant à voir ce qu'il pourra être programmé à l'ordre du jour.

NB : Nous savons d'ores et déjà qu'en raison de l'absence d'un trop grand nombre d'acteurs du projet de territoire, la réunion du 21 juillet ne pourra pas être tenue. Une date sera proposée prochainement.

Conclusion proposée par l'animatrice « post réunion » :

- Suite aux remarques remettant en cause des éléments de l'étude des besoins, une note complémentaire sera rédigée par M Lion pour argumenter avec des références le caractère « médian » du positionnement des projets agricoles proposés pour le Tesco à dire d'agriculteurs.
Il sera nécessaire de valoriser les actions visant à faire des économies d'eau (équipements et agro-écologie) ; parvenir à faire le lien entre le travail des différentes commissions.
- La territorialisation des besoins en eau n'est pas actée à ce stade. Il est demandé à la DDT de reformuler sa note et de ne plus parler de « la bande irrigable », mais de « zone de plaine ». La méthodologie n'est pas remise en cause ; les remarques faisant remonter des inquiétudes concernant l'utilisation de cette territorialisation. Ainsi, les volumes déterminés dans cette étude de territorialisation n'équivalent pas à des volumes de solutions en eau. Le rapprochement besoins-ressources est la prochaine étape.
- Il sera à vérifier les engagements annoncés en CT Eau quant aux volumes des retenues à prendre en compte (jusqu'à 30 000 ou jusqu'à 20 000m³). Quoi qu'il en soit, il est à retenir que l'intérêt de cette étude réside plus dans sa méthodologie et conventionnement-type qui pourra être proposé que dans les résultats correspondant à des volumes potentiellement mobilisables par mutualisation des ces retenues.
- L'étude socio-économique réalisée par CER France est très riche et répond à l'étape « L'eau pour qui » des attendus listés par Mme Argillos, d'après le guide IRSTEA.
Les résultats de l'étude sont à replacer dans leur contexte de représentativité par rapport à la réalité de l'ensemble des exploitations du bassin versant (étude faite sur 25% des exploitations du BV).
- Les étapes suivantes pour finaliser le schéma de gestion de la ressource en eau sont :
 - ➔ Discuter / s'accorder de manière claire sur :
 - L'étude économique et financière
 - Prise en compte du changement climatique
 - Quand identifier une maîtrise d'ouvrage ? Quelles phases seront confiées à une maîtrise d'ouvrage ?
 - ➔ Faire le rapprochement besoins-ressources.
 - ➔ Reprendre l'étude ISL-Eaucéa et l'affiner selon le dimensionnement des solutions (ordres de grandeur des investissements, coûts de fonctionnement, coûts au m³).
 - ➔ Réaliser une analyse multicritères pour identifier une combinaison de solutions pour répondre aux besoins en eau.

Demands d'amendement du CR prises en comptes : Lucie Napolitan, Jean Bourdoncle, Marion Cau, Franck Solacroup, Elisabeth Biget Bredif, Christian Pince, Françoise Blandel, Claude Forgeot.

ANNEXE 1 : Emargement 7 juillet 2020

Feuille d'emargement - CT Eau élargie - mardi 7 juillet 2020

SIGNATURE			CT Eau	CT Eco	INSCRIPTIONS
	ALBERTO Fanny	Région Occitanie	x	x	1
	ANGLADE Bruno	Confédération Paysanne 81	x	x	1
	ANICET Marie	Citoyenne tirée au sort		x	excusée
	ARGILLOS Frédérique	Agence de l'Eau Adour Garonne	x		1
	ARLANDES Arnaud	Association Tescou Avenir	x		
	BENESCHI Josian	AVET		x	
	BENESCHI Pascal	Association Tescou Avenir	x		
	BERLY Marie-Claude	Commune de Montauban	x		
	BERNAD Gilles	Préfecture du Tarn - DDT 81	x		excusé
	BIGET BREDIF Elisabeth	Préfecture du Tarn - DDT 81	x		1
	BLANCHOT Camille	Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne	x		excusée
	BLANDEL Françoise	UPNET		x	1
	BONNAUD Stéphane	Préfecture du Tarn - DDT 81	x		1
	BONNEVILLE Christian	ADEAR 82			
	BOURDONCLE Jean	Collectif Testet		x	1
	BOURGEADE Jean-Claude	Commune de Mongaillard	x		excusé
	CAZENAVE Christèle	CCI Tarn		x	excusée
	CAZOTTES François	Préfecture du Tarn - DDT 81	x		excusé
	CHAMBONNIERE Sophie	Chambre d'agriculture 82			1
	CLAVEL Cathy	CD du Tarn		x	1
	CAUMES SUDRE Edith	Coopérative ARTERRIS		x	
	DA ROS Yves DA ROS	Chambre d'agriculture 81	x	x	
	DALGA Julien	ATA		x	
	DELSUC Damien	Syndicat des producteurs de semences de maïs du Tarn	x		
	DE PIERPONT Guy	Association des Habitants de Sivens		x	1
	DEMETZ Joffrey	Association des Habitants de Sivens		x	
	DUTRIEUX Mariane	DREAL	x		
	FERRET Marc-Antoine	Confédération paysanne 81	x		
	FORGEOT Claude	Collectif Testet	x	x	1
	GOLSE Lionel	Association des amis de Sivens		x	
	GUEYDAN Marie	Région	x		1
	GRANIER Isabelle	Association Vie Eau Tescou	x		1
	HAYA Pierre	Confédération paysanne 81		x	excusé
	HOULES Didier	Elu - Département du Tarn		x	1
	LAYMAJOUX Christine	Conseil départemental du Tarn-et-Garonne	x	x	
	LECLERC Nicolas	Syndicat mixte du Tescou Tescounet			1
	LHERM Maryline	Mairie de Lisle sur Tarn	x	x	1
	LION Bruno	DRAAF	x	x	1
	MARTIN Sabine	FNE 82		x	1
	MASSE Coralie	AVET		x	
	MATHIEU Stéphane	Direction de l'Eau - Département du Tarn	x	x	1
	MERCADAL Pierre Guillaume	Confédération Paysanne 82			
	MIRAMOND Bernard	Commune de Salvagnac	x		1
	NAPOLITAN Lucie	Préfecture du Tarn-et-Garonne - DDT 82	x		1
	NOLY Antoine	DREAL	x		1
	PAULHE-MASSOL Anne	ARTERRIS		x	
	PAULIN Georges	Mairie de Montdurausse		x	
	PATOUREAU Axelle	Nature et Progrès		x	1
	PEZOUS Bernard	Commune de La Salvetat Belmontet	x		1
	PINCE Christian	Lisle Environnement	x		1
	PUIBASSET Pascale	AVET	x	x	1
	SERRA Gabriel	Communauté de Communes du Quercy Vert - Aveyron	x		1
	SOLACROUP Franck	Agence de l'Eau Adour Garonne	x		1
	VIAULLE Gilles	FDSEA 81	x		1
	VIGUIER Laurent	FDSEA 81	x		
	VINCENS Pierre	Organisme Unique de Gestion Collective du Tarn	x		

Invités exceptionnels liés à la
présentation DDT




ROBERT Frédéric	PFAE			1
MOLINIER Pauline	PFAE			1
PATRIARCA Vincent	Directeur adjoint DD81			1
				31

Intervenants

PUECH Cyrielle	DDT			1
BIGOUIN Catherine	CER France			1
CAU Marion	Eaucéa	X		1
COSTES Stéphane	CER France			1

Animation				1
-----------	--	--	--	---

HERVÉ Romanic	Eaucéa	X		36
---------------	--------	---	--	----

 PATRIARCA Vincent DDT A1
 PLA Vincent Conseil Départemental 82
 Claude Vigouroux GEMEA

M.Ferret est également excusé.

Annexe 2 – Post-réunion :

Argumentaire de notre position qui nous amène à ne pas valider les volumes de besoins nets sur les parties non réalimentées du Tescou et du Tescounet du document réalisé par la DDT 81 intitulé : « Note sur la territorialisation des besoins agricoles en eau sur le bassin versant du TESCOU »

Argumentaire et position partagés par les représentants au PTGE du bassin versant du Tescou des organisations suivantes : Confédération Paysanne 81 & 82, Nature & Progrès Tarn, UPNET, FNE82, Collectif Testet, Lisle Environnement.

La méthode utilisée pour l'étude de la DDT 81 est sérieuse et fondée. Nous ne la remettons pas en cause. Pourtant elle aboutit à un résultat surévalué des besoins nets dans le Tescou non réalimenté (partie dite « plaine » le long de la rivière).

Ceux-ci évalués à 473.000 m³ ne devraient pas dépasser 300.000 m³ avec une évaluation correcte.

Voilà pourquoi les organisations signataires ne consentent pas à l'évaluation présentée lors de la commission eau du 7 juillet.

Les raisons en sont que :

- Les retenues existantes prises en compte dans la méthode pour évaluer les besoins nets « en plaine » sont sous-évaluées du fait de l'hypothèse que les demandes d'autorisation de prélèvements en retenues figurant dans le PAR 2018 refléterait la réalité des retenues disponibles sur les exploitations examinées, ce qui est faux.

Le tableau ci-dessous montre, à partir des données PAR déterminées par arrêté préfectoral, les volumes des réserves existantes sur le bassin.

Position de la ressource	Volumes PAR (m3)				Max / 2018
	2 017	2 018	2 019	Max	
Tescou non réalimenté source	138 000	76 000	76 000	138 000	82%
Tescou non réalimenté amont	120 395	213 374	191 374	241 474	13%
Tescou non réalimenté centre	255 530	327 170	322 670	456 650	40%
Tescou non réalimenté aval	225 000	329 800	427 800	514 000	56%
Nadalou	208 830	209 330	121 330	209 330	0%
Tescou réalimenté	549 559	490 000	489 800	732 659	50%
Tescounet non réalimenté	1 463 485	779 485	775 985	1 700 885	118%
Tescounet réalimenté	131 600	111 000	90 000	139 100	25%
Total général	3 092 399	2 536 159	2 494 959	4 132 098	63%

Position de la ressource	Volumes PAR (m3)				Max / 2018
	2 017	2 018	2 019	Max	
Tescou non réalimenté source	138 000	76 000	76 000	138 000	82%
Tescou non réalimenté	809 755	1 079 674	1 063 174	1 421 454	32%
Tescou réalimenté	549 559	490 000	489 800	732 659	50%
Tescounet non réalimenté	1 463 485	779 485	775 985	1 700 885	118%
Tescounet réalimenté	131 600	111 000	90 000	139 100	25%
Total général	3 092 399	2 536 159	2 494 959	4 132 098	63%

Sur la partie non réalimentée du Tescou, seul un volume de 1.079.674 m³ a été pris en compte, alors qu'il existe une réserve de 1.421.454 m³, soit 32% de volume supplémentaire stocké en retenue par rapport à ceux faisant l'objet d'une demande d'autorisation en 2018. Ces volumes disponibles supplémentaires n'ont pas été pris en compte dans la déduction des volumes disponibles sur les exploitations étudiées.

- Sur le Tescou non réalimenté, 54 exploitations (49 + 5 mixtes) ont été répertoriées dans les 5 typologies alors qu'il existe 62 retenues soit 1,15 retenues par exploitation. Seules 41 retenues ont été prises en compte.

Position du prélèvement	Nombre prélèvements				Max / 2018
	2 017	2 018	2 019	Max	
Tescou non réalimenté source	3	2	2	3	50%
Tescou non réalimenté	43	41	41	62	51%
Tescou réalimenté	32	28	29	36	29%
Tescounet non réalimenté	30	32	32	36	13%
Tescounet réalimenté	11	5	3	12	140%
Total général	119	108	107	149	38%

On voit qu'il y a 51 % de retenues supplémentaires, sur la partie réalimentée du Tescou, à celles faisant l'objet d'une demande d'autorisation en 2018. Ces retenues existantes supplémentaires n'ont pas été prises en compte dans la déduction des retenues existantes sur les exploitations étudiées.

- Les besoins bruts « en plaine » évalués à 806.000 m³, sont calculés sur des ratios déterminés avec l'hypothèse d'une Ru de 50 mm alors que la Ru en fond de vallée est plus proche de 100 à 150 mm selon les dires même de M. Robert.

- Il y a un foisonnement sur les demandes d'autorisation de prélèvements d'environ 75 %. En effet, certains agriculteurs ne prévoient pas d'irriguer tous les ans et ne font donc pas de demande d'autorisation de prélèvement (Voir tableau ci-dessous).

Foisonnement de la demande	2 017	2 018	2 019
Tescou non réalimenté source	100,0%	55,1%	55,1%
Tescou non réalimenté	57,0%	76,0%	74,8%
Tescou réalimenté	75,0%	66,9%	66,9%
Tescounet non réalimenté	86,0%	45,8%	45,6%
Tescounet réalimenté	94,6%	79,8%	64,7%
Total général	74,8%	61,4%	60,4%

- Les besoins bruts sont des besoins théoriques qui ne prennent pas en compte les réalités du foisonnement de la demande et les réalités des prélèvements depuis 15 ans qui démontrent une diminution des prélèvements de plus de 45 % sur les 15 dernières années, notamment après la suppression des subventions européennes à l'irrigation après 2003.
- Pour info ici, le tableau, ci-dessous, met en relation sur les retenues, les PAR des années 2017 et 2018 et les prélèvements déclarés à l'AEAG.

Retenues	2017		2018		Max	
	PAR	prélèv AEAG	PAR	prélèv AEAG	PAR	prélèv AEAG
Tescou non réalimenté	947 755	288 595	1 155 674	315 775	1 559 454	315 775
% ,prélèv AEAG / PAR		30,5%		27,3%		20,2%
TESCOUNET non réalimenté	1 463 485		779 485		1 700 885	
Tescou Tescounet réalimenté	681 159		601 000		871 759	
Tescounet et Tescou réalimenté	2 144 644	471 510	1 380 485	661 924	2 572 644	661 924
% ,prélèv AEAG / PAR		22,0%		47,9%		25,7%
Total Tescou	3 092 399	760 105	2 536 159	977 699	4 132 098	977 699
% ,prélèv AEAG / PAR		24,6%		38,6%		23,7%

Sur le Tescou amont, les prélèvements en retenues représentent 20 % de la ressource disponible et chaque année entre 25 et 30 % de la ressource objet d'autorisation de prélèvement

On voit que la ressource existante est largement sous-exploitée et que les prélèvements en retenues sont largement en-deçà des ressources en retenues, même pour l'année 2018, considérée comme très sèche à l'étiage.

En conséquence, il faut :

1. que soit réévalués le volume des retenues des 67 exploitations répertoriées comme ayant des terres sur les « plaines » du Tescou non réalimenté (49) et du Tescounet (8) non réalimenté et 10 en mixte sur les 2 rivières.
2. Que soient réévalués les besoins bruts en déterminant les ratios de besoins d'irrigation pour une Ru représentative de la « plaine » et en prenant un foisonnement d'irrigation.
3. Que soient partagées les données de prélèvement pour qu'il y ait cohérence entre ces données et les besoins bruts évalués.

D'autre part, l'étude ne s'est intéressée qu'aux agriculteurs qui ont des terres sur les parties non réalimentées du Tescou et du Tescounet et qui n'ont pas de ressource stockée en retenue en quantité suffisante.

Il y a lieu de s'interroger :

4. Pourquoi on ne se préoccupe pas des exploitations qui n'ont pas de retenues en coteaux et pas de terres en « plaine » ?
5. Pourquoi n'a pas été appliquée la même méthode sur les parties réalimentée du Tescou et du Tescounet ? L'étude des besoins bruts a été faite sur tout le territoire et on suppose que les exploitations des parties réalimentées n'ont pas de besoin, ce qui n'est pas prouvé, même si globalement il y a assez de ressources avec un très léger déficit sur la partie non réalimentée du Tescou (voir tableau ci-dessous).

Typologie	Bilan global besoins selon étude PFAE et donnée PAR		
	Besoins bruts	Volume d'eau stockée	Besoins nets
Tescou non réalimenté	1 583 914	1 559 454	24 460
Bassin Hors Tescou non réalimenté	1 516 086	3 217 644	-1 701 558
Ensemble assis	3 100 000	4 777 098	-1 677 098

Y compris 540.000 m3 du Thérondel et 105.000 m3 du Gouyre

ANNEXE 3 – Post réunion : Remarques liées au compte rendu

formulées par les présents ayant eu lecture du document avant diffusion

⇒ **Remarques de M Pince liées à la conclusion et suites à venir** (par mail adressé à l'animation):

« Merci de prendre en compte les remarques suivantes concernant la conclusion :

a) Après "**La territorialisation n'est pas actée comme présentée ce jour. Il est demandé à la DDT de reformuler la définition de « la bande irrigable ».**

Je souhaite que vous ajoutiez :

"Il est également demandé à la DDT de revoir l'évaluation des besoins nets sur le Tescou et le Tescounet non réalimentés en prenant en compte toutes les retenues présentes sur les exploitations considérées et pas seulement celles figurant dans le PAR 2018."

Mon commentaire : si vous n'ajoutez pas cette demande que j'ai faite, la conclusion manquait d'impartialité. Seules seraient prises en comptes les demandes des agriculteurs de la FNSEA. J'ai demandé que soit pris en compte l'ensemble des retenues (ou tout du moins l'ensemble de celles utilisées au moins une fois dans les PAR 2017-2018 et 2019) et pas seulement celles qui figurent dans le PAR 2018. Cette demande a été confirmée par un argumentaire que je vous ai envoyé pour M. LION. Si on soustrait un volume de retenues sous-évalué à des besoins bruts surévalués, il est évident que l'on surévalue les besoins nets. L'un ne compense pas l'autre mais l'un et l'autre aggravent le résultat.

(Réponse formulée par mail par l'animatrice à M Pince: Cette remarque ne concernant pas directement le contenu de l'ordre du jour celle-ci est annexée ; en effet, le souhait de prise en compte de retenues hors PAR correspond à une discussion à avoir en commission dans le cadre du rapprochement besoins-ressources (étape suivante comme formulée dans la conclusion).)

b) "**L'eau pour qui**"

Mon commentaire : oui mais la réponse n'est pas forcément partagée. Par exemple, pour moi l'étude de CER France montre que les exploitations en grandes cultures irriguées ne gagnent pas significativement plus que les exploitations en grandes cultures non irriguées et que donc les exploitations qui sont en grandes cultures en sec n'ont aucun intérêt à se mettre à irriguer. Cette affirmation est étayée par les données qui se trouvent à la page 69 de l'étude de CER FRANCE : 16.796 euros de revenu moyen disponible par UTHF pour les céréaliers en sec contre 17.433 euros pour les céréalier irrigants, soit à peine 4 % de plus. Ceci est une des explications qui fait que sur les parties du Tescou où il ne manque pas de ressources, les exploitations ne se mettent pas à irriguer et que même certaines ont arrêté d'irriguer depuis que l'irrigation n'est plus subventionnée par l'Europe. Il suffit de regarder l'historique des prélèvements AEAG pour le comprendre. Est-ce la raison pour laquelle il nous est refusé d'étudier les prélèvements et leur évolution depuis 15 ans ?

c) **Les étapes suivantes pour finaliser le schéma de gestion de la ressource en eau sont :** "

Mon commentaire

Il faut s'accorder avant sur :

- 1) Sur les besoins nets sur tout le territoire du Tescou et pas seulement sur les parties non réalimentées du Tescou et du Tescounet. La partie non réalimentée du Tescou est très longue avec une partie cultivée en amont de Sivens, une partie qui n'a pas de besoins (entre Rivierette et Montgaillard) et qui même dispose d'un surplus de ressource non utilisée qui pourrait soutenir l'étiage du Tescou (voir étude Eaucea sur les retenues du + de 40.000 m3), une partie courte en amont de ce tronçon dont les besoins nets sont très faibles et une partie importante en aval de ce tronçon dont les besoins seront en partie satisfaits par les 200.000 m3 prévus pour assurer 50 l/s au niveau de Labéjau. En faisant ainsi on pourra trouver des solutions territorialisées et adaptées aux besoins des différentes zones du bassin.
- 2) un ou plusieurs scénarios qui intègrent les solutions eau par un ou des ouvrages avec les solutions eau par stockage à la parcelle (via l'agro-écologie), la mutualisation des ressources et les économies d'eau. Il s'agit donc d'assembler tout cela pour un projet de territoire sur l'ensemble du bassin, bénéficiant à tous les agriculteurs et pas seulement à la trentaine répertoriée dans l'étude sur les parties non réalimentées du Tescou et du Tescounet. Il a toujours été affirmé que le projet de territoire ne concernait pas que les agriculteurs : il faut donc que le scénario prévoit des mesures qui vont au-delà des besoins en eau des agriculteurs, comme la réduction jusqu'à la suppression de l'utilisation des pesticides pour le bénéfice des agriculteurs mais aussi de leurs familles et de tous les habitants du territoire. L'agro-écologie le permet. Il faut aussi que le scénario du projet de territoire inclue les préoccupations environnementales : préservation des zones humides et biodiversité. »

⇒ Remarques de M Bourdoncle quant à la suite à venir (étude économique et financière) (adressées par mail à l'animatrice) :

« **L'étude économique est à voir dans le sens de** l'instruction gouvernementale du mois de mai 2019 qui mentionne « *L'importance des analyses économiques et financières dans le choix des actions du PTGE* »

NB, cela suppose que l'étude soit menée en amont des décisions pour contribuer aux choix entre plusieurs scénarios.

et du au rapport BISCH de juin 2018 mentionnant « *la faiblesse de l'approche économique des projets de territoire enquêtes, aucun d'entre eux n'ayant donné lieu à une analyse coût/bénéfice comme le demande l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, qui a introduit la notion de projet de territoire* »

NB. L'analyse socio-économique ne peut remplacer une étude économique coût/bénéfice.

NB . L'étude économique ne peut être dissociée de l'étude sur les financements possibles des solutions envisagées. Le subventionnement participe à déterminer la contribution à payer par l'utilisateur et donc la rentabilité du projet envisagé.

Le guide IRSTEA produit sur commande du ministère de l'agriculture suite au rapport BISCH précise que « l'utilisation conjointe de l'étude économique et de l'étude financière permet de qualifier différents programmes d'action selon qu'ils sont réalisables sans intervention, à aider, à dissuader ou non réalisables. » »

⇒ Remarques générales d'objectifs du projet de territoire, de Mme Blandel (adressées par mail à l'animatrice) :

« La mise en œuvre de ce Projet de Territoire aura bien d'autres incidences bénéfiques sur d'autres activités comme l'agro-tourisme, le tourisme vert, l'Éducation à l'environnement au sens large (terrains d'observation d'une riche biodiversité dans tous les milieux (renaturation de la rivière hébergeant une biodiversité aquatique - certains poissons ont disparu du Tescou, voir actions du PPG ...). Et donc le sens à donner au Projet de Territoire nous est aussi indiqué par les orientations qui sont prises par les agriculteurs du Bassin Versant du Tescou à savoir le développement des circuits de proximité, la vente directe, leur permettent d'améliorer leur revenu. Le Projet de Territoire devrait leur permettre de bien s'ancrer dans cette orientation avec des "outils de travail" collectifs pour du stockage, outils pour la transformation qui donne de la plus-value à leurs productions. De concert avec les politiques des collectivités concernées, alimenter les restaurations collectives en se dotant des bons équipements tant pour les agriculteurs que pour les cuisines. De plus nous savons que se développent de nouveaux métiers qui font l'interface entre les producteurs et les cuisines. Cela va au-delà de développer le maraîchage ! »